



Séance de sensibilisation sur l'exploitation et les abus sexuels

DEFINITIONS

Definitions

| Concept | Qui est implique? | Definition | Exemple |
|-----------------------|--|---|--|
| Abus sexuel | Le personnel d'une organisation d'aide et un(e) bénéficiaire | <ul style="list-style-type: none">▪ Intrusion physique de nature sexuelle▪ Usage de la force ou coercion | Toucher Frotter Agripper |
| Exploitation sexuelle | Le personnel d'une organisation d'aide et un(e) bénéficiaire | <ul style="list-style-type: none">▪ Abus de pouvoir /pouvoir inégal▪ Activité sexuelle générant un profit pécuniaire, social ou politique pour l'exploité (e). | Quand le personnel d'une organisation d'aide offre de l'argent, cadeau, travail en échange |

Definitions

| | Qui est impliqué? | Qu'est-ce que cela implique? |
|------------------------------|--|--|
| Abus sexuel | Le personnel d'une organisation d'aide et un(e) bénéficiaire | <ul style="list-style-type: none">▪ Intrusion physique de nature sexuelle▪ Usage de la force ou coercion |
| Exploitation sexuelle | Le personnel d'une organisation d'aide et un(e) bénéficiaire | <ul style="list-style-type: none">▪ Abus de pouvoir /pouvoir inégal▪ L'activité sexuelle de la victime avec une autre personne génère un profit pécuniaire, social ou politique pour l'exploiteur |

Definitions

- **Abus sexuel**

... est toute atteinte sexuelle (ou la menace d'une telle atteinte) commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal.

- **L'exploitation sexuelle**

... est le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement **en vue d'en tirer un avantage** pécuniaire/financier, social ou politique.

Six Principes Fondamentaux

- 1 | L'exploitation et les abus sexuels constituent **des fautes graves** pouvant entraîner le renvoi.



Six Principes Fondamentaux

2

Les relations sexuelles avec des enfants (des personnes de moins de 18 ans) sont interdites.



Relations avec des enfants

- Les relations sexuelles avec des enfants (< 18) sont interdites
- La méconnaissance de l'âge de l'enfant ne constitue pas une défense



Six Principes Fondamentaux

3

L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles est **interdit**.



Six Principes Fondamentaux

4

Les relations sexuelles entre le personnel et les bénéficiaires de l'aide sont interdites.



Six Principes Fondamentaux

5

Les membres du personnel de l'OIM doivent signaler leurs préoccupations au sujet d'EAS commis par un ou une collègue



Six Principes Fondamentaux

6

Le personnel de l'OIM a l'obligation de créer et maintenir un environnement qui empêche/prévient l'EAS.



Vie privée...

- En travaillant pour l'OIM, **vous représentez l'Organisation** durant vos heures de travail comme durant votre temps libre;
- Vous êtes **garant de l'intégrité et de la réputation de l'Organisation**;
- Cela ne constitue pas une intrusion dans votre vie privée;
- De par la **différence de pouvoir** (aux niveaux social et financier) les relations avec les bénéficiaires ont de fortes chances d'être porteuses d'exploitation.

Sollicitation

- Des personnes en situation de désespoir peuvent vous solliciter et vous encourager à enfreindre les Standards de Conduite de l'OIM
- La sollicitation ne constitue **pas** une défense
- Votre réponse doit rester "**NON**"
- L'impact sur l'Organisation ira bien au delà des deux personnes impliquées.

Prostitution

- Le personnel de l'OIM a **l'interdiction, en tout temps, de recourir aux services de prostitués;**
- Cette interdiction est faite quelle que soit la législation nationale;
- La prostitution **favorise la traite des personnes;**
- Le manque d'options économiques pour les femmes en situations de vulnérabilité peut les entraîner à proposer des **services sexuels comme moyen de survie.**

Comment signaler un cas?

Signaler: **Votre** responsabilité

- Le personnel de l'OIM est dans l'**obligation de signaler toutes suspicions d'EAS**
- Dans le respect de la Déclaration d'Engagement...

General Instruction IN/00142: Policy on Reporting Irregular Practices, Wrongdoing and Misconduct

NOUVEAU: IN/ 234 (5/02/16)

Politique et procédures en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation et les violences sexuelles

Comment signaler un cas: OIM Haiti

1. Au point focal PSEA – Mariana Rendon

➔ Comment?: Par mail, en personne, par telephone.

2. Et après?:

➔ **Rapport** et envoie a Ethics and Conduct de Genève

Si le point focal est implique alors: chef de mission
ou mail:**ethics&ConductOffice@iom.int or
PSEA@iom.int**

Signaler- mauvaise foi vs bonne foi

- Signaler de **bonne foi** participe à la protection de victimes innocentes et ne devrait jamais être perçu comme une trahison ou une dénonciation de collègues.
- Si vous avez signalé un incident de **bonne foi** qui se révèle infondé, vous ne ferez face à **aucune** répercussion.
- Les allégations faites de **mauvaise foi** (ex: en sachant qu'elles sont infondées) constituent **une faute et sont sujettes à mesures disciplinaires**

Conséquences disciplinaires

Les abus et
l'exploitation
sexuels...



- **Constituent une faute grave**
- **Peuvent entraîner un renvoi**

